



également une plainte de la Nouvelle-Zélande à l'égard du Canada concernant une allégation de subventions à l'exportation de produits laitiers. Un groupe spécial a également été demandé par le Japon et par la Commission européenne (CE) à propos des mesures prises par le Canada pour la mise en œuvre du Pacte de l'automobile. La CE a également demandé un groupe spécial à propos de son allégation selon laquelle le Canada viole les normes de l'OMC sur la protection de la propriété intellectuelle en permettant une exception pour la protection des brevets pharmaceutiques. Le 1^{er} décembre 1998, le Canada demandait des consultations sur le système des certificats de protection supplémentaire de l'UE pour les produits pharmaceutiques et les produits chimiques agricoles. Des consultations avec l'UE ont eu lieu le 8 janvier 1999. Le Canada étudie actuellement les étapes suivantes.

Le Canada suit activement le développement des différends commerciaux mettant en cause d'autres membres de l'OMC et participe chaque fois que nos intérêts commerciaux ou nos intérêts systémiques dans l'OMC justifient notre intervention. Le Canada s'est réservé le droit de présenter des arguments aux groupes spéciaux et à l'Organe d'appel, par exemple dans les plaintes contre la Corée et le Chili concernant les taxes sur les boissons alcoolisées.

Un examen du Mémoire sur le règlement des différends est actuellement en cours. Dans le but de renforcer cette pierre angulaire du système multilatéral d'échanges commerciaux, le Canada participe activement à l'examen et a proposé des perfectionnements dans les domaines suivants : amélioration de la transparence dans le système, amélioration des mécanismes de mise en œuvre des recommandations et des décisions de l'ORD et mesures visant à faire en sorte que tous les membres puissent avoir accès au système de règlement des différends.

Adhésions à l'Organisation mondiale du commerce

Au cours de l'année passée, des négociations d'adhésion ont été conclues entre les membres de l'OMC et deux pays, le Kirgizstan et la Lettonie. Ces pays font maintenant parties des 134 membres de l'OMC. Trente autres pays et territoires douaniers ont demandé à adhérer. La Chine, le Taïpei chinois, la Russie, l'Arabie saoudite, l'Ukraine, l'Estonie, la Lituanie et le Vietnam font partie des quelque 20 demandeurs avec lesquels des négociations actives sont en cours. Comme les

années précédentes, le Canada continuera en 1999 de jouer un rôle actif dans ces négociations. Il soutient l'augmentation du nombre d'adhérents à l'OMC pour deux raisons :

- pour assurer un accès plus ouvert, non discriminatoire et prévisible aux exportations canadiennes de produits et de services vers les marchés concernés;
- pour établir des régimes commerciaux transparents et soumis aux règles dans ces marchés et contribuer par là encore davantage à la stabilité et à la prospérité économiques.

Les négociations se déroulent sur deux plans parallèles, multilatéral et bilatéral. Un groupe de travail de l'OMC comprenant des membres intéressés examine le régime commercial de chaque pays candidat et relève les modifications nécessaires pour que ce régime soit conforme aux critères de l'OMC. En participant aux délibérations du groupe de travail, le Canada est en mesure de veiller à ce que l'adhésion d'un pays déterminé mène à un environnement commercial plus prévisible et moins soumis à l'arbitraire.

Dans les négociations bilatérales, le Canada s'efforce d'obtenir la réduction ou l'élimination des droits tarifaires et des barrières non tarifaires qui entravent l'entrée de produits présentant un intérêt (actuel ou futur) pour les exportateurs canadiens — produits de l'agriculture et de la pêche, matières premières et produits industriels, notamment. Le Canada s'attend normalement à ce que les candidats à l'adhésion confirment formellement leurs engagements tarifaires, offrent un accès non discriminatoire à leurs marchés (par exemple dans le secteur des oléagineux) et se joignent à diverses initiatives de réciprocité et d'harmonisation élaborées par les membres de l'OMC, y compris l'ATI. Avec la dévolution des éléments tarifaires du processus de « libéralisation volontaire et rapide par secteur » (LVRS) de l'APEC à l'OMC, le Canada fera aussi valoir ses priorités touchant la LVRS pour les négociations bilatérales d'adhésion. De même, le Canada s'efforce d'améliorer les conditions d'accès au secteur des services en essayant d'obtenir des engagements formels à l'égard des quatre principaux modes du commerce des services, soit l'offre de services, la consommation à l'étranger, la présence commerciale et la mobilité des personnes.

Les négociations sur l'adhésion offrent une occasion unique de résoudre les problèmes d'accès aux marchés auxquels le Canada doit faire face dans les marchés des pays demandeurs.